



Conseil d'administration

355^e session, Genève, 17-27 novembre 2025

Section institutionnelle

INS

Date: 29 octobre 2025

Original: anglais

Douzième question à l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus dans l'application de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail

► Introduction

1. À sa 344^e session (mars 2022), le Conseil d'administration a adopté une résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT), dans laquelle il a souligné l'importance du mandat de l'Organisation en période de conflit. À la date de la rédaction du présent document, la situation évolue encore et des efforts diplomatiques accrus sont déployés en vue de trouver une solution pacifique alors que le conflit armé s'intensifie. Dans sa résolution, le Conseil d'administration priait le Bureau de fournir toute l'assistance possible aux mandants tripartites en Ukraine et, sans préjudice des activités de coopération ou d'assistance technique de l'OIT en faveur de l'ensemble des autres pays relevant de la compétence de l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (ETD/BP-Moscou), de suspendre provisoirement toute activité de coopération ou d'assistance technique de l'Organisation en faveur de la Fédération de Russie, sauf pour les besoins de l'aide humanitaire, jusqu'à ce qu'un cessez-le-feu soit convenu et qu'un règlement pacifique soit mis

en œuvre ¹. À sa 354^e session (juin 2025), le Conseil d'administration a souligné la nécessité de continuer à suivre les répercussions que l'agression commise avait sur le monde du travail, notamment en collaborant avec les entités compétentes des Nations Unies afin d'évaluer les violations des droits et la situation des groupes particulièrement touchés, tels que les travailleurs du secteur maritime et les travailleurs des centrales nucléaires.

► Répercussions sur le monde du travail en Ukraine

2. Depuis juillet 2025, la guerre s'est considérablement intensifiée. Selon de multiples sources au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des autorités ukrainiennes, le mois de juillet a enregistré le plus grand nombre de victimes civiles depuis mai 2022, avec 286 personnes tuées et 1 388 blessées. Le bilan a été tout aussi lourd au mois d'août du fait de frappes incessantes, qui ont culminé avec l'attaque aérienne de grande ampleur du 6 septembre, au cours de laquelle plus de 800 drones et missiles auraient frappé des infrastructures civiles dans de nombreuses villes ². Depuis juin 2025, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de faire état d'arrestations, de tortures, d'expulsions et de meurtres de civils ukrainiens dans les territoires occupés par la Fédération de Russie. Des experts du Comité des droits économiques, sociaux et culturels ont exprimé leur préoccupation au sujet des informations selon lesquelles les habitants des territoires ukrainiens occupés seraient contraints d'obtenir un passeport auprès de la Fédération de Russie pour pouvoir accéder à l'emploi, aux services sociaux et à d'autres droits fondamentaux. Depuis que la Fédération de Russie a imposé ses systèmes juridique et administratif, un nombre croissant d'écoles, d'hôpitaux et de bâtiments des collectivités locales sont convertis en installations militaires ou en lieux de détention, interrompant la fourniture de services essentiels et mettant en danger les personnes qui y travaillent.
3. Les conséquences de la guerre sur le monde du travail restent désastreuses. Les employés de la centrale nucléaire de Zaporijia font partie des travailleurs les plus touchés et des informations indiquent que 15 d'entre eux au moins, dont des ingénieurs, des techniciens et des membres du personnel de sécurité, ont été arbitrairement placés en détention par les forces armées de la Fédération de Russie. En juillet 2025, deux ingénieurs ont été capturés après avoir refusé de remettre des données de surveillance relatives à la sécurité, tandis qu'une autre personne détenue dit avoir été maintenue dans l'obscurité et menacée d'exécution. En juin 2025, au moins trois membres du personnel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), 15 employés de la Centrale nucléaire de Zaporijia et 37 journalistes et professionnels des médias comptaient parmi les civils détenus ³. Le nombre des travailleurs tués dans l'exercice de leurs fonctions continue d'augmenter. Des sources officielles indiquent que trois pompiers ont été tués à Kyïv le 6 juin, et que trois membres du personnel scolaire de la région d'Odessa ainsi qu'un sauveteur minier du Syndicat

¹ GB.344/Résolution.

² Nations Unies, «UN provides urgent support after 'massive' Russian attack across Ukraine», ONU Info, 7 septembre 2025. Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, «Protection of Civilians in Armed Conflict — July 2025», 13 août 2025.

³ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), «Treatment of civilians deprived of their liberty in the context of the armed attack by the Russian Federation against Ukraine», 23 septembre 2025; et «Examen de la Fédération de Russie au CESCR: les experts se penchent notamment sur la reconnaissance de la diversité au sein de la population, sur le marché du travail, sur les droits syndicaux et sur la situation dans les territoires ukrainiens occupés», 10 septembre 2025.

indépendant des mineurs d'Ukraine (NPGU) ont perdu la vie les 23 et 24 juin. En août, deux travailleurs chargés de la réparation de lignes électriques ont été blessés par des tirs d'armes à feu dans la région de Kherson. Le 28 septembre, une infirmière a été tuée par un drone à Kyïv ⁴. En outre, IndustriALL signale que, le 3 octobre, un journaliste français a été tué et un journaliste ukrainien blessé par une frappe de drone ⁵. La destruction de sites miniers et d'installations industrielles continue de menacer des milliers d'emplois, ainsi que la stabilité des économies locales. Selon les membres ukrainiens d'IndustriALL, au moins 676 travailleurs ont été blessés et 146 tués entre janvier et juillet 2025 lors de frappes visant des sites industriels et des services de transport. Le 8 août, le bombardement de la mine de Dobropilska aurait causé une inondation alors que neuf mineurs se trouvaient sous terre; tous ont été évacués et sont sains et saufs. Le 10 août, des frappes sur Bilozerske auraient blessé quatre personnes, dont un travailleur des services d'urgence, et endommagé des logements de mineurs ⁶.

4. Dans sa résolution de mars 2022, le Conseil d'administration demandait instamment aux États Membres de l'OIT de prendre des mesures, conformément à la législation nationale et aux dispositions applicables du droit international, pour préserver et garantir les droits des travailleurs et un environnement sûr pour tous les Ukrainiens réfugiés à l'étranger. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au cours du premier semestre 2025, le flux migratoire s'est stabilisé et, au 3 octobre, le nombre des réfugiés ukrainiens dans le monde s'élevait à 5,8 millions, dont 5,2 millions dans l'Union européenne (UE), où l'application de la directive sur la protection temporaire (Directive 2001/55/EC) a été prolongée jusqu'à mars 2027 ⁷. La protection temporaire reste le régime juridique le plus appliqué, puisque 93 à 95 pour cent des Ukrainiens réfugiés dans l'UE en bénéficient, tandis que 1 à 2 pour cent seulement ont accédé ensuite à d'autres types de régime et obtenu des permis de résidence de courte ou de longue durée. La mobilité transfrontalière a atteint un niveau record en juillet 2025, où 3,3 millions de passages ont été enregistrés, soit le chiffre mensuel le plus élevé de l'année, et, pour la première fois depuis le printemps, le pays a enregistré plus d'entrées que de sorties, signe d'une augmentation des retours de courte durée ⁸.
5. Les perspectives économiques de l'Ukraine restent fragiles. La Banque nationale d'Ukraine prévoit que la croissance du produit intérieur brut réel atteindra environ 2,1 pour cent en 2025 et un taux modéré de 2 à 3 pour cent en 2026–27, conformément aux projections de la Banque mondiale ⁹. Des données préliminaires nationales montrent que les conséquences des frappes menées contre des infrastructures énergétiques, dont rend compte le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de 2025 sur la situation des droits de l'homme en Ukraine, conjuguées aux contraintes pesant sur les exportations, annulent les gains réalisés dans les secteurs de la construction, de l'industrie manufacturière et du

⁴ Lettre de la Confédération des syndicats indépendants d'Ukraine (KVPU) en date du 14 octobre 2025. La lettre cite des données provenant du service public de l'emploi de l'Ukraine sur les travailleurs tués ou blessés depuis le début de 2025.

⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), «[Report on the Human Rights Situation in Ukraine, 1 December 2024 – 31 May 2025](#)», 30 juin 2025.

⁶ Lettre du Syndicat indépendant des mineurs d'Ukraine (NPGU) en date du 11 août 2025, adressée à IndustriALL et communiquée au BIT.

⁷ Operational Data Portal, «[Ukraine Refugee Situation](#)» et «[Displacement patterns, protection risks and needs of refugees from Ukraine – August 2025](#)».

⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), «[Border Monitorings](#)».

⁹ Groupe de la Banque mondiale, «[Les pays d'Europe et d'Asie centrale doivent investir dans l'emploi pour doper leur productivité et leur croissance](#)», communiqué de presse du 7 octobre 2025.

commerce ¹⁰. Selon des sources officielles ukrainiennes, l'inflation était de 14,3 pour cent en juin 2025, enregistrant un léger recul par rapport à l'année précédente tout en restant élevée en raison d'ajustements tarifaires, de problèmes d'approvisionnement et de pressions structurelles sur les coûts. Le climat des affaires s'est légèrement amélioré en milieu d'année et l'indice des prévisions d'activité des entreprises a dépassé le niveau «neutre» pour la première fois depuis plus d'un an, grâce à une hausse de la demande dans la construction et le commerce, encore que l'industrie et les services restent aux prises avec des coûts de reconstruction élevés et une pénurie de main-d'œuvre qualifiée ¹¹. La pénurie persistante de main-d'œuvre liée à la mobilisation et à l'émigration fait que les travailleurs qualifiés sont extrêmement demandés, à tel point que, début 2025, le salaire moyen affichait une augmentation de 24 pour cent par rapport à l'année précédente ¹².

6. Les petites et moyennes entreprises, qui représentent plus de 80 pour cent des emplois et environ deux tiers du produit intérieur brut, restent l'épine dorsale de l'économie ukrainienne mais exercent leurs activités dans un contexte d'incertitude permanente et de préservation des ressources ¹³. Si 90 pour cent d'entre elles maintiennent leur activité, leurs marges d'exploitation demeurent ténues. La dynamique de l'emploi est inégale car, tandis qu'un quart des entreprises font part d'augmentations de leurs effectifs, plus de 40 pour cent font état de réductions, ce qui témoigne à la fois d'une certaine résilience mais aussi d'une pénurie aiguë de main-d'œuvre. Les difficultés principales tiennent à la hausse du coût des intrants, à la perte de travailleurs qualifiés, à la faiblesse du pouvoir d'achat et à l'amoindrissement des capacités de planification stratégique. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement indique que seuls 61 pour cent des entrepreneurs prévoient de poursuivre leur activité actuelle si la guerre continue ¹⁴. Les stratégies d'adaptation comprennent une réduction des coûts, une diversification des exportations, des investissements dans les équipements et la sécurité énergétique, ainsi qu'une utilisation sélective de l'intelligence artificielle afin de rationaliser les processus.

► Assistance du BIT en faveur des mandants tripartites et de la mise en œuvre de la Stratégie de coopération de l'OIT pendant la période de transition en Ukraine (2024-25), et coopération pour le développement en Ukraine

Gouvernement et action tripartite

7. À l'occasion de la quatrième Conférence sur le relèvement de l'Ukraine (Rome, 10-11 juillet 2025), les mandants tripartites, qui ont participé à cet événement avec l'appui du Bureau, ont

¹⁰ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), «[Report on the Human Rights Situation in Ukraine, 1 December 2024 – 31 May 2025](#)», 30 juin 2025.

¹¹ Banque nationale d'Ukraine, «[Businesses Improve Their Still-Guarded Economic Expectations – Business Outlook Survey in August](#)», 1^{er} septembre 2025.

¹² Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), «[OECD Economic Surveys: Ukraine 2025](#)», mai 2025.

¹³ Ministère ukrainien de l'Économie, de l'Environnement et de l'Agriculture, «[SME Resilience Alliance: A Year of Tangible Results for Ukraine's Economic Recovery](#)», 19 juin 2025.

¹⁴ Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), «[SMEs in wartime: trends, challenges and needs](#)».

signé un protocole d'accord sur la réforme du droit du travail. Un projet de l'OIT financé par le gouvernement du Canada, qui a notamment donné lieu à six séries de consultations techniques sur le projet de Code du travail, en présence d'experts du BIT, a abouti à une contribution majeure au processus de réforme. Le Bureau s'est engagé dans une nouvelle initiative financée par l'UE qui vise à aider l'Ukraine à mettre en conformité sa gouvernance du marché du travail et à fournir au pays des orientations concernant les normes internationales du travail, et ainsi à soutenir l'application des éléments de l'acquis de l'UE qui coïncident avec ces normes. Il aide également l'Inspection nationale du travail à concevoir de nouveaux instruments pour collecter des données sur l'exploitation au travail, y compris des renseignements issus de sources publiques. Une formation pilote sur ce thème doit se tenir d'ici à la fin de 2025.

8. Le Bureau continue d'aider les mandants à renforcer le dialogue social. Le dialogue sur les mesures à prendre dans le cadre de la réforme du travail et de l'emploi et les activités menées en faveur du renforcement des capacités institutionnelles continuent de bénéficier de l'appui fourni au titre du projet financé par le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO). Un volet de ce projet est spécifiquement consacré à l'intégration des normes internationales du travail dans la pratique judiciaire, grâce à la mise en place, en coopération avec le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), d'un programme de formation de formateurs auquel ont participé 18 médiateurs du travail et 16 juges ukrainiens. Un projet de l'OIT basé sur le modèle des partenariats pour l'emploi local et financé par le gouvernement du Danemark vise à soutenir le relèvement rapide et le dialogue social dans les régions d'Odessa et de Mykolaïv. La mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'emploi 2030 et du programme de garantie renforcée pour la jeunesse, deux initiatives élaborées avec la participation des partenaires sociaux dans le cadre de groupes de travail interinstitutions, progresse grâce à la facilité pour l'Ukraine instituée par l'UE. Un atelier tripartite a également été organisé pour que soient définies conjointement les priorités du programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) applicable à l'Ukraine pour la période 2026-2029.
9. Dans le cadre de la stratégie nationale visant à combler les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à l'horizon 2030, le Bureau a organisé, au Centre de Turin, en juillet 2025, des formations validées par l'OIT sur l'égalité salariale et l'application de la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et a appuyé la tenue de ces formations, à la suite desquelles les mandants tripartites ont élaboré une feuille de route qui sera intégrée au plan de mise en œuvre de la stratégie pour la période 2026-2029. Un projet de l'OIT inspiré de plusieurs initiatives de l'Organisation en matière de garde d'enfants et financé par le gouvernement de la Suède vise à améliorer l'accès des femmes à l'emploi grâce à la mise en place, à titre expérimental, de solutions nouvelles et abordables pour la garde d'enfants dans les régions situées le long de la ligne de front, tout en soutenant la réforme des politiques relatives à l'éducation préscolaire et au congé parental. Le Bureau fournit une assistance technique au ministère de la Politique sociale, de la Famille et de l'Unité de l'Ukraine aux fins de l'élaboration de projets d'amendement concernant l'aide aux familles avec des enfants et l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille. L'assistance technique se poursuit également dans le domaine de la réforme des retraites: des projections actuarielles jusqu'en 2100 sont en cours d'élaboration et le modèle de référence a été communiqué au ministère pour examen.
10. Afin de renforcer son approche sectorielle, le Bureau a entrepris des recherches sur le secteur des transports en Ukraine, qui portent essentiellement sur les conséquences de la guerre sur l'emploi et les conditions de travail et complètent les efforts déployés par l'OIT en matière de collaboration avec des observateurs des droits de l'homme. À ces fins, le Bureau a réalisé une

analyse documentaire qui a étayé l'élaboration d'une note de synthèse en vue de la production d'un document d'orientation. En parallèle, dans le cadre de l'action plus large menée par le Bureau pour mettre en œuvre une approche sectorielle du travail décent, des consultations de suivi ont été tenues avec des représentants d'employeurs et de travailleurs du secteur de l'énergie. Ces discussions ont permis de valider les besoins prioritaires concernant la sécurité et la santé au travail et les conditions de travail, en particulier s'agissant des travailleurs chargés de réparer les réseaux énergétiques dans des environnements à haut risque, en prévision d'un projet de coopération pour le développement consacré à la sécurité et à la santé au travail dans les secteurs essentiels.

11. L'Ukraine mène actuellement une réforme de sa législation en matière de sécurité et de santé au travail. S'agissant du projet de loi n° 10147 sur la sécurité et la santé au travail, IndustriALL et sa branche ukrainienne, la Confédération des syndicats indépendants d'Ukraine (KVPU), ont informé séparément le Directeur général du BIT de leurs préoccupations concernant les propositions d'amendement devant être examinées prochainement par le Parlement dans le cadre de sa deuxième lecture du projet de loi. En réponse, le Bureau a informé le gouvernement, par une communication officielle, que la question serait soumise pour examen à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. L'OIT continue d'appuyer l'action menée au niveau national pour améliorer la sécurité et la santé au travail, y compris la santé mentale et le soutien psychosocial sur le lieu de travail. La Fédération des syndicats d'Ukraine (FPU) a organisé 12 sessions de formation régionales et, avec l'appui du CSBO, le BIT a aidé l'Association ukrainienne des organisations d'employeurs du secteur de la santé à élaborer une norme professionnelle pour les responsables de la sécurité et de la santé au travail et les responsables de la santé mentale et du soutien psychosocial. La Fédération des employeurs d'Ukraine (FEU) aide 12 entreprises à se doter d'un programme en faveur de la santé mentale et du soutien psychosocial sur le lieu de travail et prévoit d'en aider 12 autres d'ici à la fin de 2025. Elle met également en place un programme devant permettre la réintégration de 215 anciens combattants. Le Bureau a en outre organisé une réunion de coordination avec les partenaires sociaux, l'Organisation mondiale de la Santé et le Centre ukrainien de coordination pour la santé mentale afin de soutenir l'élargissement de l'accès à des services de santé mentale et de soutien psychosocial dans le monde du travail.
12. L'OIT continue de renforcer sa collaboration avec la mission des Nations Unies de surveillance des droits de l'homme en Ukraine afin que les normes internationales du travail soient pleinement prises en compte dans les activités de surveillance des droits de l'homme et de l'application du droit humanitaire, et que soient instaurés des mécanismes de signalement concernant les violations des droits des travailleurs dans les territoires occupés. Au titre du suivi de la deuxième série de formations conjointes sur les atteintes aux droits des travailleurs organisée à l'intention des observateurs de la mission, le Bureau a facilité la tenue d'une réunion de prise de contact entre les membres de la mission et des syndicats ukrainiens afin de soutenir la création d'un mécanisme de signalement pour les témoins de ces infractions. Le Bureau a également contribué à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Ukraine en assumant la direction du groupe de résultats stratégiques sur les emplois décents et la croissance économique inclusive, et en encourageant dans ce cadre la programmation commune et la coopération avec les organismes des Nations Unies. Il a en outre continué de promouvoir les emplois verts pour la réintégration des anciens combattants, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. À ce titre, il a présenté une feuille de route et recensé des domaines prioritaires pour le développement de compétences vertes, en vue de soutenir le relèvement durable de l'Ukraine.

Syndicats

13. Le BIT continue d'aider les syndicats à étendre leur champ d'action et leurs services au profit de leurs membres, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les personnes en situation de handicap, les anciens combattants et les personnes travaillant en première ligne. Le Bureau a contribué à renforcer les services de protection juridique offerts par la KVPU et le Syndicat des travailleurs du transport maritime d'Ukraine (MTWTU) en créant et en gérant des pôles juridiques dans les régions situées le long de la ligne de front. Ces services, qui étaient initialement axés sur l'aide juridique à 299 travailleurs des mines déplacés de la région de Donetsk et à d'autres déplacés, ainsi qu'à 168 marins, ont depuis été étoffés et comprennent désormais un soutien psychosocial aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et à leur famille, et impliquent 276 travailleurs.
14. Avec le soutien du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) du BIT, le Syndicat des travailleurs de l'agro-industrie d'Ukraine a renforcé ses activités de sensibilisation aux risques liés aux mines, qui ont bénéficié à plus de 5 000 travailleurs agricoles grâce à un réseau de formateurs chargés de mieux faire respecter les règles de sécurité au travail et de sensibiliser aux dangers des mines et munitions non explosées.
15. ACTRAV fournit également une assistance technique constante aux syndicats d'Ukraine, notamment au syndicat des gens de mer et à d'autres syndicats de branche particulièrement touchés par la guerre, et coordonne ses activités avec eux.

Organisations d'employeurs

16. L'OIT continue d'aider les organisations d'employeurs et les associations professionnelles à développer de nouveaux services pour faire face aux difficultés inhérentes à la guerre et promouvoir des pratiques professionnelles inclusives et durables. Ces activités, qui s'appuient largement sur les résultats obtenus précédemment, ont pour objectif stratégique de renforcer et de diversifier les services fournis par ces organisations et associations. Par ailleurs, le développement de l'entrepreneuriat continue d'être encouragé par l'intermédiaire de projets financés par la Belgique et le Danemark, l'accent étant mis en particulier sur un recours accru au programme «Créez et gérez mieux votre entreprise» (GERME). En 2025, 226 nouvelles start-ups ont bénéficié d'une formation GERME et d'un soutien dans l'élaboration de leur plan d'activités, et 25 petites entreprises relocalisées ont reçu des mini-subventions pour leur permettre de poursuivre leurs activités.
17. Avec l'appui de l'OIT, la Fédération des employeurs d'Ukraine (FEU) a mis en place un service destiné à aider les entreprises ayant subi des dommages pendant la guerre, au moyen d'une plateforme commerciale numérique de mise en relation fournissant des informations sur la réglementation du commerce extérieur, les avantages fiscaux et les possibilités d'investissement pour les fournisseurs de matériel étrangers, ainsi que sur les subventions et autres instruments établis pour l'achat d'équipements afin de rétablir les cycles de production. Depuis mai 2025, la FEU a organisé à l'intention des entreprises ukrainiennes quatre activités de mise en relation comprenant des visites d'usines en Italie et en Allemagne, ainsi que la tenue d'un atelier dans le cadre de la quatrième Conférence sur le relèvement de l'Ukraine (Rome, 10–11 juillet 2025). La Fédération des métallurgistes d'Ukraine (FMU), qui est affiliée à la FEU, examine actuellement les obstacles juridiques limitant l'accès des femmes aux emplois dans le secteur minier et s'efforce de mettre le cadre juridique ukrainien en conformité avec les normes internationales du travail.

18. L'Association des organisations d'employeurs d'Ukraine (AEOU) a élaboré un programme de formation en neuf modules afin de permettre aux entreprises d'acquérir les connaissances et les outils dont elles ont besoin pour prendre des décisions éclairées au moment d'adopter des solutions faisant appel aux énergies renouvelables. Le programme couvre un large éventail de technologies, y compris les biogaz, le biométhane et les pompes géothermiques, en plus de l'énergie solaire. Parallèlement, des audits énergétiques rapides ont été menés dans trois entreprises afin d'évaluer leur système énergétique et de leur fournir des recommandations en vue d'une transition verte. À ce jour, plus de 185 entreprises ont bénéficié du nouveau service d'assistance pour une énergie verte mis en place par l'AEOU.
19. La Confédération des employeurs d'Ukraine (CEU) a mis au point des formations et des outils pratiques destinés à aider les entreprises à concevoir et mettre en œuvre des politiques internes efficaces pour intégrer les personnes en situation de handicap, et a continué de développer sa plateforme numérique «Razom for Ukraine» (Ensemble pour l'Ukraine). En parallèle, la CEU a lancé des initiatives de sensibilisation ciblées pour promouvoir la mise en œuvre de la loi n° 4219-IX sur l'emploi des personnes en situation de handicap.

► Informations actualisées sur la mobilisation de ressources pour les pays d'Europe centrale, d'Europe orientale et d'Asie centrale

20. Conformément à la résolution adoptée à la 344^e session du Conseil d'administration, le Bureau a continué d'apporter aux mandants d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase du Sud une assistance technique dans les domaines thématiques cités dans de précédents rapports présentés au Conseil d'administration. Cette assistance s'est traduite par la poursuite des services fournis par l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale à Budapest (ETD/BP-Budapest) et l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (ETD/BP-Moscou), et par la mise en œuvre de projets de coopération pour le développement dans la sous-région. La coopération technique continue de porter sur un large éventail de priorités, notamment le renforcement des normes du travail, l'amélioration des systèmes de protection sociale et la promotion de politiques inclusives et tenant compte des considérations de genre. Les projets lancés concernant la sécurité et la santé au travail, la conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement, le dialogue social et l'économie du soin restent au premier plan de l'action menée par l'OIT dans la région.

► Situation du personnel du BIT

21. Dans l'ensemble, la situation du personnel du BIT dans les différents bureaux n'a pas changé, et les modalités de ses opérations demeurent pour l'essentiel les mêmes qu'indiqué précédemment. En Ukraine, la dégradation de la situation en matière de sécurité, qui a rendu des conditions de travail déjà difficiles plus pénibles encore, pèse sur le moral et la santé mentale du personnel. L'équipe de l'OIT en Ukraine, qui assure bien souvent ses activités en dépit du manque de sommeil, continue d'accomplir sa mission avec résilience et reste déterminée à parvenir à des résultats malgré ce contexte exceptionnel. Face à cette situation, le Bureau a pris des mesures consistant notamment à accorder au personnel engagé

localement des jours de congé spécial jusqu'à la fin de l'année, à délivrer, comme il est d'usage au sein du système des Nations Unies, des lettres pour appuyer les demandes des membres masculins du personnel qui souhaitent se rendre à l'étranger pendant leurs congés, et à faciliter le traitement des demandes de remboursement des frais médicaux liées à la santé mentale et à l'accompagnement psychologique.

22. Les locaux de l'OIT ont été réinstallés dans une zone plus spacieuse du même bâtiment afin d'être en mesure d'accueillir une équipe de plus en plus nombreuse, qui compte en l'état 21 membres. Dans le contexte actuel de restrictions budgétaires, des efforts sont faits pour veiller à ce que les ressources du budget ordinaire précédemment approuvées servent exclusivement à soutenir les activités planifiées.

► Domaines appelant des mesures complémentaires

23. Le Bureau continue de collaborer activement avec les partenaires de la coopération pour le développement dans le cadre de réunions bilatérales organisées avec des ambassades et des organisations partenaires en Ukraine. Des notes conceptuelles de projet sont élaborées pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de coopération de l'OIT pendant la période de transition en Ukraine (2024–25) et des discussions sont en cours avec des partenaires de développement et des institutions financières internationales pour promouvoir les initiatives menées au titre de la stratégie. Parallèlement, des efforts sont faits pour concevoir le PPTD 2026–2029 en collaboration avec les mandants tripartites de l'OIT, examiner les résultats obtenus dans le cadre de la collaboration en cours et définir les priorités pour les quatre années à venir. Le Bureau travaille également à la conclusion d'un accord avec le pays hôte, qui permettra d'accroître considérablement ses capacités opérationnelles.

► Projet de décision

24. **Au vu de l'évolution de la situation en Ukraine, telle que décrite dans le document GB.355/INS/12(Rev.1), et de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT), adoptée à sa 344^e session (mars 2022), et tenant compte des débats tenus à sa 355^e session et des orientations formulées à cette occasion, le Conseil d'administration:**
- a) prend note des informations figurant dans le document;**
 - b) se dit une nouvelle fois très vivement préoccupé par l'agression que continue de mener la Fédération de Russie contre l'Ukraine, aidée en cela par le gouvernement du Bélarus, et par les conséquences de cette agression pour les mandants tripartites en Ukraine, qu'il s'agisse des travailleurs, des employeurs ou du gouvernement démocratiquement élu, ainsi que pour le monde du travail au-delà de l'Ukraine;**
 - c) exhorte de nouveau la Fédération de Russie à cesser son agression immédiatement et sans condition et à retirer ses troupes d'Ukraine;**
 - d) exhorte la Fédération de Russie, conformément à la demande formulée par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations à sa 95^e session (25 novembre-7 décembre 2024), à prendre toutes les mesures**

nécessaires pour garantir la mise en œuvre effective de la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et de la convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960, notamment la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes pendant leur travail, et à garantir le plein bénéfice de la protection prévue par les instruments applicables de l'OIT;

- e) exprime à nouveau son soutien indéfectible aux mandants tripartites en Ukraine et prie le Directeur général de continuer de répondre aux besoins des mandants en Ukraine et d'élargir les efforts de mobilisation de ressources du Bureau, y compris dans le cadre des prochaines conférences internationales des donateurs pour le relèvement et la reconstruction;
- f) demande au Directeur général de poursuivre ses efforts en vue d'accroître la mobilisation de ressources en faveur des autres pays touchés en Europe orientale et en Asie centrale;
- g) demande au Directeur général de continuer de suivre les répercussions que l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a sur le monde du travail et de lui rendre compte, à sa 356^e session (mars 2026), de l'évolution de la situation à la lumière de la résolution, y compris en ce qui concerne la poursuite de la coopération de l'OIT avec les entités des Nations Unies chargées de surveiller les violations des droits de l'homme et la situation des travailleurs particulièrement touchés par le conflit armé.